

APPEL PUBLIC À CANDIDATURES



NE RATEZ PAS L'OPPORTUNITÉ EXCEPTIONNELLE
D'IMPLANTER VOTRE ACTIVITÉ
À L'AÉROPORT GUADELOUPE PÔLE CARAÏBES,
AU COEUR D'UNE ZONE EN PLEINE EXPANSION !

Dans le cadre de la valorisation du foncier de la Concession Aéroportuaire dont elle assure la gestion depuis 2014, la Société Aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes lance un appel à candidatures pour la délivrance d'Autorisation(s) Temporaire(s) d'Occupation (AOT productibles de droits réels) d'une durée de 35 ans, pour la construction et l'exploitation du projet immobilier & commercial de leur choix* sur un site à proximité directe de la zone fret, des terminaux Passagers et du parc d'activités Antillopôles et en vis de la ZAC de Dothémare à laquelle elle est directement reliée.

La zone visée par le présent appel à candidatures, s'étend sur une superficie d'environ 4,2 ha attribuable préférentiellement en un lot unique ou pouvant être divisée en plusieurs lots viabilisés ou viabilisables (la superficie minimale de parcelle étant de 10 000m²).

Les promoteurs ou entreprises intéressés devront adresser un dossier de candidatures comprenant impérativement :

- Une présentation de leur entreprise (domaine(s) d'activité(s), capital et actionariat, gérant, effectif, CA,..), kbis.
- Les 3 derniers bilans.
- Un descriptif sommaire de 3 pages minimum présentant leur(s) projet(s) avec notamment des informations sur les activités envisagées, le projet d'occupation (esquisse, plans ou schéma fonctionnel), le budget, le mode de financement et le besoin d'emprise minimum prévisionnel qui sera compris entre 10 000 m² et l'intégralité de la parcelle visée soit 4,2ha.

Il est rappelé que la présente procédure ne relève pas du Code des Marchés Publics.

Pour tout renseignement merci de contacter :

DIRECTION DES OPÉRATIONS
DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL
SA GUADELOUPE PÔLE CARAÏBES
97139 ABYMES
FAX 0 590 211 691
ao_projetimmoZac2018@aeroport.gp

(* sont exclus tous les projets relatifs à la location de véhicules de tourisme ou utilitaires)



Les candidatures seront appréciées par une commission Ad'hoc sur la base des critères ci-après précisés afin de pouvoir identifier les promoteurs qui seront amenés à pouvoir présenter un projet architectural et financier en vue du choix définitif des attributaires dans le cadre de négociations de gré à gré :

- 1/ Capacité financière (60%).
- 2/ Intérêt socio économique et conformité de l'activité presentie ou du projet (40%).

A TITRE INDICATIF, LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION DE LA SECONDE PHASE SERONT LES SUIVANTS :

- 1/ Offres financières et les garanties proposées (50%).
- 2/ Qualité architecturale et urbanistique du projet (35%).
- 3/ Qualité technique du dossier (15%)

Les dossiers de candidatures sont à adresser à l'adresse suivante avant le 30 Juillet 2018 à 12h :
SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE GUADELOUPE PÔLE CARAÏBES
SECRÉTARIAT DE LA PRÉSIDENTE
MORNE MAMIEL, TERMINAL 1
97139 LES ABYMES